



L'IMAGIER DU VOLONTARIAT EN BELGIQUE

RÉALISATION

Plateforme francophone du Volontariat
en collaboration avec l'asbl VIA

PHOTOGRAPHIES

Émilie Danchin

ILLUSTRATIONS

Daniel Noguero

GRAPHISME

dac-collectif.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bernard Hubien
Rue Royale 11, 1000 Bruxelles

IMPRIMÉ

sur papier recyclé

Avec le soutien de la Région Wallonne.
Projet subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale - Innoviris.



L'IMAGIER DU VOLONTARIAT EN BELGIQUE

2

REPÈRES THÉORIQUES SUR LE VOLONTARIAT

LE VOLONTARIAT EN BELGIQUE : CHIFFRES, TENDANCES ET DOMAINES D'ACTIVITÉS

Le volontariat belge en quelques chiffres ¹ :

- La Belgique compte 1.166.000 volontaires, soit 1 personne sur 8 !
- En moyenne, un volontaire consacre 190 heures par an à son bénévolat, soit 4h par semaine.

La PFV a l'habitude de considérer qu'il y a dix secteurs du volontariat en Belgique : **sport, jeunesse, seniors, petite enfance et famille, convictions** (politiques ou religieuses), **arts et culture, coopération internationale, santé, action sociale, environnement** (cfr liste des activités et exemples de volontariat possibles en annexe).

¹ Fondation Roi Baudouin, Le volontariat en Belgique. Chiffres clés, 2015.

LA LOI DANS LES GRANDES LIGNES

Le statut des volontaires (ou bénévoles) est encadré par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Celle-ci définit les droits des bénévoles et les obligations des organisations qui les accueillent.

Le volontariat y est défini comme

- un acte gratuit (sans rétribution ni obligation)
- tourné vers autrui (au profit d'une ou de plusieurs autres personnes)
- dans un cadre organisé : dans une organisation à but non lucratif (ASBL, fondation, service public...)

La loi est destinée à protéger les volontaires. Ses règles en termes d'assurance, de défraiement, de statuts sociaux et de séjour, ... sont développées en détail sur le site www.levolontariat.be/la-loi-relative-aux-droits-des-volontaires et dans la brochure « Petit guide pratique à l'usage des (futurs) volontaires » jointe à cet outil.

Vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions ? Envoyez un e-mail à info@levolontariat.be ou appelez le 02 512 01 12.

Attention, les nouveaux arrivants ne doivent pas être noyés dans trop d'informations légales. La brochure « Le volontariat en Belgique », disponible en huit langues, reprend les informations de première nécessité. Sa version française est jointe à cet outil et peut être distribuée en fin d'animation. Retrouvez toutes les versions linguistiques sur www.levolontariat.be/depliant-multilingue-le-volontariat-en-belgique

Vous en voulez plus ? Envoyez un e-mail à info@levolontariat.be.

LA PARTICIPATION DES PRIMO-ARRIVANTS : UN PEU D'HISTOIRE

Dans les années 1920, lorsque la Belgique commence à faire appel à de la main d'œuvre d'origine étrangère, les personnes issues de l'immigration se voient reconnaître leur droit d'association, mais elles risquent l'expulsion en cas de trouble de l'ordre public.

C'est à partir des années 1970 – nouvelle période de récession économique, que les actions pour défendre les droits des travailleurs étrangers se multiplient. La loi du 15 décembre 1980 définit un statut pour les étrangers. Elle autorise le droit de manifester publiquement ses opinions et de participer aux activités d'une association – pour autant qu'elles ne nuisent pas à l'ordre public, sans risquer d'être expulsé.

En 2005, la toute nouvelle loi sur le volontariat restreint le droit au volontariat aux étrangers détenteurs d'un permis de travail. **C'est seulement en 2014 que la loi est modifiée pour reconnaître le droit au volontariat pour tout étranger en ordre de séjour sur le territoire belge, y compris les demandeurs de protection internationale.**

DIGNITÉ ET LIBERTÉ

On pourrait se demander quel intérêt trouveraient les personnes primo-arrivantes dans le volontariat, alors que les premières années de séjour sont souvent difficiles et surchargées de démarches et d'obligations dans un monde nouveau.

Au bureau d'accueil VIA, une cellule bénévolat² a été créée à la demande de primo-arrivants. Interrogés sur l'intérêt du bénévolat, les participants répondent : « *faire des rencontres, user et faire preuve de*

compétences, pratiquer le français, rendre à la société belge ce qu'on a reçu et honorer les opportunités qu'elle nous offre, occuper nos journées, découvrir le milieu professionnel belge,... »³. On y constate aussi que le volontariat devient un espace d'activation de ressources grâce, notamment au gain de confiance en soi : « les personnes entreprennent parfois de nouvelles démarches tant dans leur vie personnelle que dans leur projet professionnel »⁴. Bref, un bénévolat réussi devient « un espace d'accrochage à la langue et d'ancrage dans la société d'accueil ».

Pour Reza Kazemzadeh, psychologue chez Exil : « C'est comme si on leur permettait de monter sur scène, comme des comédiens. Ils se préparent à être confrontés à des rôles sociaux qui sont parfois très différents de ceux qu'ils ont connus dans leur pays. Or dans le volontariat il n'y a pas de grand enjeu, le volontariat est plus cool. On doit aussi être inspiré pour l'accepter, le faire. Les personnes autour sont bienveillantes et apprécient justement la motivation. C'est donc un exercice très positif, il donne l'envie d'aller plus loin. »⁵

Loin de nous pourtant l'intention de faire du bénévolat la panacée de l'intégration. Le bénévolat résulte avant tout d'un désir d'altruisme et de participation. Il n'attirera et ne conviendra pas à tout le monde, à tout moment. **Il perdra toutes ses qualités s'il devient une recette imposée. L'essence du bénévolat réside dans la liberté.** Et si des personnes primo-arrivantes peuvent y retrouver un peu de dignité, c'est parce qu'elles redeviennent sujets de leur action, partagent leurs ressources et se sentent ainsi appartenir à la société.

2 La cellule bénévolat est un des dispositifs inventés par le projet Camim. Le projet Camim, un projet de recherche de VIA et du Germe financé par Innoviris.

3 Angé C. et Réa A., Parcours d'accueil : quand les primo-arrivants co-créeent les dispositifs d'intégration, Démocratie n°1, pp 5-9, Janvier 2020.

4 Delonnette A., Le bénévolat : outil d'accueil et d'intégration des personnes primo-arrivantes ?, Oxfam Magasins du monde, 20 août 2020. Disponible sur : www.oxfammagasinsdumonde.be

5 Interview Volonterre d'asile réalisée en mai 2020. En ligne sur levolontariat.be/outils



PLUS D'INFORMATION SUR LE VOLONTARIAT ?

Le site de la Plateforme francophone du Volontariat regorge de ressources documentaires et pratiques sur le volontariat en Belgique.

Place l'Ilon, 13 - 5000 Namur | Rue Royale, 11 - 1000 Bruxelles
02 512 01 12 – info@levolontariat.be – www.levolontariat.be